

Politiques Générales / General Policies

3. SALLE DU SÉNATEUR / SENATOR'S ROOM:

3.1 Le système de son installé dans la salle doit être utilisé **seulement** par les personnes désignées qui ont suivi la session de théorie de l'utilisation du système. Si un technicien de son est nécessaire, nous pouvons vous en procurer un. (Le Conseil Rév. S.-É. Perrey inc. se réserve le droit d'inclure le frais du technicien à la facture de location.)

3.1 *The sound system installed in the room is to be used **only** by designated persons who have followed the operation session. If a sound technician is required we can provide one. (Le Conseil Rév. S.-É. Perrey inc. reserves the right to include the technician's charges to the location rental).*

3.2 Toute personne désirant le service de traiteur devra confirmer le nombre de personnes attendus avec la coordinatrice d'activités au moins 2 semaines 1/2 avant la date de la réservation, pour donner assez de temps pour la préparation.

3.2 *Anyone requiring catering service must confirm the number of people at least 2 1/2 weeks prior to the reservation, in order to allow for preparation time.*

3.3 Au cas où les ventes au bar seraient moins de 200.00\$ (sans compter les taxes) le Conseil Rév.-S.-É. Perrey inc. aura le droit de facturer les locataires pour les services de serveuse et de sécurité, au besoin, au coût de 10.00\$ l'heure, pour un minimum de 4 heures.

3.3 *In the case where the bar sales do not reach 200.00\$ (taxes not included) le Conseil Rév. S.-É. Perrey inc. reserves the right to charge for the bartender and security services at the cost of \$10.00 per hour, for a minimum of 4 hours.*

3.4 Aucune boisson alcoolique et non-alcoolique ne sera permise à l'extérieur des portes de la salle, ainsi que dans la zone de danse du plancher.

3.4 *Both alcohol and non-alcoholic beverages will not be permitted outside of the doors of the room, as well as on the dance floor.*

3.5 Toutes factures de banquets ou mariages doivent être payées dans un délai de 14 jours suivant l'événement. Un frais d'intérêt mensuel (2%) sera appliqué après cette période.

3.5 *All banquets and weddings invoices must be paid within 14 days following the event. A monthly interest fee (2%) will be applied after this period.*

Politiques Générales / General Policies

3. SALLE DU SÉNATEUR / SENATOR'S ROOM:

3.6 Les chandelles allumées **ne seront pas** permises durant un événement comme une danse ou une soirée sociale.

3.6 Lighted candles **will not** be permitted during events such as a dance or social evening.

3.7 Les jeunes de moins de l'âge de 19 ans ne seront pas permis dans le Centre après 22h00 si le service de bar est offert durant la soirée à part d'une demande spéciale.

3.7 *Children under the age of 19 will not be permitted in the Centre after 10:00pm if the bar services are available during the evening, except under special request, except under special request.*